

Résolution présentée par la délégation de la

Fédération de Saint Kitts and Nevis

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne Programme pour la mise à disposition de terres pour les exilés climatiques

L'Assemblée Générale,

Soucieuse de l'évolution du réchauffement climatique et de la réduction du territoire de nombreux pays impliquant un exode de leur population,

Rappelant les engagements pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre pris par une majorité de nations dont notamment les plus polluées lors des différentes conférences pour le climat comme à la COP 21,

Déplorant que ces derniers ne respectent pas leurs engagements de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre,

Choquée par le manque d'aides apportées aux populations des nations les plus touchées par la réduction de leur territoire habitable, engendrée par les effets du réchauffement climatique, particulièrement dans les régions côtières,

Décide d'engager les nations les plus polluées dans un processus de soutien plus important en solidarité avec les populations des nations les plus touchées par la réduction de leur territoire habitable ;

- de former un nouveau programme nommé ENSEMBLE permettant la mise à disposition de terres par les nations les plus polluées et ce proportionnellement à leurs émissions de gaz à effet de serre pour abriter la population des nations les plus démunies ;
- de créer l'OPHNT, Organisation Pour les Habitants des Nouveaux Territoires, chargée de déterminer les nations pouvant participer à ce nouveau programme, de sélectionner les régions propices à l'accueil des réfugiés et de réguler ce système d'entraide internationale.

Le texte français fait foi